

NATIONS UNIES
Assemblée générale



CINQUIEME COMMISSION

3e séance

tenue le

lundi 28 septembre 1991

à 15 heures

New York

UN LIBRARY
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

NOV 18 1992

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

UN/SA COLLECTION

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE

A/C.5/47/SR.3

1er octobre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

/...

92-56761 0459R (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/47/10; A/C.5/47/L.1)

1. Le **PRESIDENT** présente le document A/C.5/47/10 qui contient la liste des questions renvoyées à la Cinquième Commission par l'Assemblée générale. Il attire l'attention des délégations sur le fait que l'Assemblée a décidé d'ajouter le point intitulé "Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie" (point 145) à la liste susmentionnée. Dans le document A/C.5/47/10, le Président de l'Assemblée également attire l'attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/47/250). Le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies a souligné qu'il était indispensable d'utiliser pleinement les services disponibles. En ce qui concerne l'organisation des réunions, le Bureau a également recommandé de commencer les séances du matin ponctuellement à 10 heures; à cette fin, la règle voulant qu'un quart au moins des membres soient présents serait suspendue, étant entendu que cette recommandation n'impliquerait aucune modification permanente des dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du règlement intérieur. Le Président a l'intention de s'en tenir scrupuleusement à ces recommandations.

2. S'agissant des questions liées au budget-programme, l'Assemblée a fixé au 1er décembre la date limite pour la présentation de tous les projets de décision ayant des incidences financières; en règle générale, la Cinquième Commission devrait envisager d'adopter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les incidences financières des projets de résolution jusqu'à concurrence de 25 000 dollars pour un point donné de l'ordre du jour.

3. Le Président invite toutes les délégations à se reporter à la section II du document A/47/250 ainsi qu'aux dispositions de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, qui ont trait à la rationalisation des procédures et de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale. Enfin, s'agissant des méthodes de travail de la Commission, il propose de s'en tenir aux pratiques adoptées ces dernières années, à savoir : la liste des orateurs pour chacun des principaux points de l'ordre du jour serait close au plus tard 48 heures après la présentation du point considéré; les orateurs seraient entendus dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la liste, les noms des orateurs absents au moment où ils doivent prendre la parole étant reportés à la fin de la liste des orateurs pour le jour même; enfin, le Rapporteur serait autorisé à faire rapport directement à l'Assemblée générale sur tous les points dont la Commission a achevé l'examen sauf dans certains cas particuliers où la Commission déciderait d'inclure dans son rapport un résumé des débats.

4. Le Président dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission souhaite procéder de cette manière.

5. Il en est ainsi décidé.

/...

(Le Président)

6. Abordant ensuite l'examen du programme de travail provisoire, le Président dit que celui-ci a été établi compte tenu de facteurs tels que l'état d'avancement de la documentation et la répartition du volume de travail pour toute la session. Le document A/C.5/47/L.1 donne des indications sur l'état de la documentation destinée à la Cinquième Commission.

7. La Commission commencera ses travaux de fond le 9 octobre 1992. A cette séance, elle entendra une allocution du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, concernant la crise financière de l'Organisation des Nations Unies (points 106 et 107). Le débat général consacré à cette question débutera le lundi 12 octobre et durera environ une semaine. Il est entendu que la Commission pourra décider de revenir sur la question de la crise financière lorsqu'elle le jugera nécessaire. La Commission entendra également des déclarations liminaires sur le point 110 (Plan des conférences).

8. Le Président signale que la documentation relative au point 102 (Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes) sera prête pour la fin de la semaine suivante; la Commission pourra donc aborder la question le mardi 13 octobre. Ces dernières années, les points concernant l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU (103), le budget-programme de l'exercice biennal (105) et la planification des programmes ont été regroupés dans le cadre du débat général. Le Président propose de les regrouper également à la présente session et de programmer les déclarations liminaires à une date rapprochée, à savoir le 16 octobre, voire même avant cette date. Le rapport du CCQAB sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 108) devrait être disponible pour la deuxième semaine du mois de novembre. S'agissant du point 109 (Corps commun d'inspection), le Président propose d'examiner les questions liées au Corps commun d'inspection le 13 novembre, date à laquelle le rapport correspondant du CCQAB devrait être disponible. Les rapports du CCI consacrés à des questions particulières seraient examinés en même temps que les points auxquels ils se rapportent.

9. En ce qui concerne le point 111 (Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies), il est indiqué dans le programme de travail provisoire que le rapport du Comité des contributions sera présenté le 13 octobre. Pour le point 112 (Questions relatives au personnel), le débat général débiterait le vendredi 23 octobre et pour les points 113 (Régime commun des Nations Unies) et 114 (Régime des pensions), une semaine plus tard.

10. Les points relatifs au financement des opérations de maintien de la paix et des opérations connexes sont traditionnellement examinés au plus tôt vers la fin novembre. Dans le cas présent, le Président propose de les examiner au

/...

(Le Président)

fur et à mesure que les rapports correspondants seront publiés. Pour le point 124 (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies), le rapport du Comité consultatif ne sera toutefois pas disponible avant la mi-novembre. En ce qui concerne le point 145 (Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie), le Président propose que la Commission examine la question le 19 octobre compte tenu de l'urgence de la situation en Somalie. Enfin, le point 17 intitulé "Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations" serait examiné dès que possible dans le courant du mois de novembre.

11. Comme les derniers jours de la session seront extrêmement chargés, le Président invite les délégations à faire tout leur possible pour présenter rapidement leurs déclarations sur les différents points de l'ordre du jour. Il rappelle à cet égard que le Président de l'Assemblée générale a fixé au 27 novembre la date limite souhaitable pour l'achèvement des travaux des commissions. La Cinquième Commission ne sera peut-être pas en mesure de terminer ses travaux à cette date mais il faudrait qu'elle s'efforce d'achever son programme de travail au plus tard au début de décembre.

12. M. INOMATA (Japon), soulignant l'importance du point 124 (Financement des opérations de maintien de la paix), l'intérêt général qu'il suscite et la corrélation qui existe entre le financement de ces opérations et la situation financière de l'Organisation, propose de regrouper l'examen des points 124, 106 et 107, étant entendu que les rapports établis par le Secrétariat et le Comité consultatif seraient pris en considération en temps opportun. Il propose également de reporter le débat sur le point 111 (Barème des quotes-parts) au début de novembre. Il s'agit en effet de l'un des points les plus délicats, qui nécessite des négociations prolongées. L'expérience a montré que si l'on programme l'examen de ce point au début de la session, il n'en résultait pas nécessairement un gain de temps pour la Commission.

13. M. DUHALT (Mexique) pense que le calendrier provisoire présenté est adéquat mais qu'il serait peut-être bon de garder toute la souplesse nécessaire pour certaines des questions qui doivent être examinées plus tard dans le courant de la session. Il serait souhaitable de traiter ces questions dès que la documentation correspondante est disponible, pour éviter de surcharger la Commission en fin de session. Dans cet esprit, et comme le Japon l'a proposé, il serait acceptable d'avancer quelque peu la date de l'examen du point 124, vers la mi-novembre. Pour la même raison, il est en revanche difficile d'accepter l'idée de renvoyer l'examen du point 111 vers la fin novembre. En ce qui concerne les points 106 et 107, relatifs à la crise financière de l'Organisation, le représentant du Japon aimerait savoir si l'on doit tenir compte des travaux du groupe de personnalités éminentes qui a été créé à ce sujet, et si le Secrétariat envisage d'établir un rapport ou une proposition correspondante qui serait soumise à la Cinquième Commission au cours de la présente session.

14. M. LUEDIG (Estonie) demande s'il est possible de reporter l'examen du point 111 (Barème des quotes-parts) au début de novembre, et ce, pour deux raisons principales : 1) sa délégation n'a pas encore vu le rapport final du Comité des contributions; 2) l'Estonie collabore actuellement avec le FMI et la Banque mondiale pour rassembler les données qui permettront de calculer sa quote-part. Ces travaux, qui peuvent concerner également d'autres Etats précédemment rattachés à l'Union soviétique, ne sont pas encore achevés.

15. M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que, comme la délégation japonaise l'a fait observer, le point 124 recouvre plusieurs questions extrêmement importantes. Le temps qui serait imparti pour son examen et la date suggérée par le Président semblent de ce fait inadéquats. La délégation américaine propose d'avancer le débat général et d'examiner ensuite les différents rapports sur telle ou telle opération lorsqu'ils seront disponibles. Elle souhaite par ailleurs attirer l'attention sur la dernière résolution que l'Assemblée générale a adoptée à propos du financement de l'ONUSAL (résolution 46/240). L'Assemblée avait alors décidé de fusionner les comptes de l'ONUSAL et de l'ONUCA. Par conséquent, le représentant des Etats-Unis propose de regrouper l'examen des points 119 et 122 pour élaborer une seule résolution. En ce qui concerne le point 111, comme le représentant du Japon l'a indiqué, le barème des quotes-parts est une question traditionnellement très contestée. Le fait de programmer son examen au début de la session n'impliquera pas nécessairement que la question sera réglée plus tôt. En revanche, pour le point 17 (Nominations), la délégation américaine espère qu'on procédera aussi rapidement que possible. Comme les consultations officieuses seront très intensives à la fin du mois de novembre et au début de décembre, il serait souhaitable de terminer les séances officielles le plus tôt possible.

16. Mme CLIFF (Royaume-Uni) dit qu'elle partage le point de vue des autres délégations quant au barème des quotes-parts. Il est peu probable qu'on puisse parvenir à un accord avant le 13 octobre. D'autre part, la délégation britannique s'associe pleinement à l'appel du Président pour que la Commission achève ses travaux au début de décembre, mais elle tient à rappeler que les décisions de la Cinquième Commission sont dans une certaine mesure tributaires des travaux d'autres commissions, en particulier pour les incidences sur le budget-programme. Le Bureau de l'Assemblée générale a recommandé de fixer au 1er décembre la date limite de présentation des états d'incidences à la Cinquième Commission. Malheureusement, ses recommandations restent habituellement lettre morte. La délégation britannique insiste donc sur le fait qu'il importe de respecter la date limite. Le Président pourrait peut-être, avec le concours du Bureau et du Secrétariat, engager des consultations avec les présidents des autres commissions vers la mi-novembre pour veiller à ce que les incidences financières soient effectivement présentées à la Cinquième Commission avant le 1er décembre.

17. M. ORR (Canada) exprime également sa préoccupation au sujet des opérations de maintien de la paix et en particulier du Fonds de réserve. Il souhaiterait que l'on traite cette question le plus rapidement possible, de préférence au début du mois d'octobre.

/...

18. M. RAE (Inde) estime, comme la délégation japonaise, qu'il faut examiner conjointement les points 106, 107 et 124, étant donné qu'il s'agit là de questions apparentées. L'on débattait ainsi de manière approfondie du financement des opérations de maintien de la paix, lequel ne devrait dorénavant être examiné que tous les deux ans. Il s'associe également à la délégation japonaise et à d'autres pour ce qui est de l'examen du point 111. Enfin, il espère que grâce à la biennialisation du programme de travail, il sera possible, comme l'a demandé le Président, de conclure au plus tôt les travaux de la Commission.

19. M. BIRAUD (France) remercie le Président d'avoir rappelé les règles de procédure qui permettront de mieux utiliser les services de conférence impartis à la Commission. Cette dernière devra, pour sa part, être vigilante en ce qui concerne la publication en temps voulu de la documentation. A cet égard, les décisions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/190 permettront de déterminer les services responsables des retards. La délégation française espère, elle aussi, que l'on saura tirer le meilleur parti de la biennialisation du programme de travail de la Commission. Enfin, elle s'associe aux propositions faites par les délégations japonaise, estonienne, américaine et britannique concernant les points 111 et 124.

20. M. BLUKIS (Lettonie) pense qu'il conviendrait, pour les nouveaux Etats Membres, que le point 111 soit examiné le plus tôt possible, quitte à ce qu'une décision soit prise à une date ultérieure.

21. M. AL-MAKTARI (Yémen) demande que soit avancé l'examen du point 145 relatif au financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie, et ce, pour des raisons humanitaires.

22. M. RAMOS (Espagne) se demande si la documentation sera publiée à temps pour que l'on puisse étudier les divers points à la date prévue dans le programme de travail et souhaiterait, bien que cela semble impossible, que la règle des six semaines soit respectée.

23. Il s'associe aux diverses délégations qui jugent que le point 124 doit être examiné conjointement avec les points 106 et 107 afin que la Commission dispose de plus de temps pour trouver les solutions qui s'imposent. En ce qui concerne le point 111, il estime lui aussi qu'il conviendrait d'en débattre au début du mois de novembre, ce qui laisserait amplement le temps de l'étudier.

24. M. BARIMANI (République islamique d'Iran) juge également qu'il conviendrait de reporter au mois de novembre l'examen du point 111.

25. M. BAUDOT (Contrôleur par intérim) dit qu'en ce qui concerne le point 124, trois rapports au moins concernant respectivement les anomalies, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le taux de remboursement des frais encourus par les Etats qui fournissent des contingents ne seront pas prêts au moment de l'examen des points 106

(M. Baudot)

et 107. Par contre, la question du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix sera soulevée lors du débat sur ces deux derniers points, à la mi-octobre. Le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion traitera du financement des opérations de maintien de la paix dans sa déclaration liminaire le 9 octobre, mais il est à noter que le Comité consultatif ne pourra se prononcer sur le point 124 que lorsqu'il disposera de tous les documents pertinents.

26. S'agissant des seuls points 106 et 107, et en particulier du rôle du groupe de personnalités éminentes, un état actualisé de la situation financière sera présenté à la Commission, de même qu'une récapitulation des propositions formulées par le Secrétaire général et par son prédécesseur, étant entendu que le débat sur ces points restera ouvert.

27. En ce qui concerne les points 119 et 122, M. Baudot confirme qu'ils seront examinés à peu près à la même date.

28. M. THORNBURGH (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), répondant au point soulevé par la délégation mexicaine, indique que le groupe de personnalités éminentes, coprésidé par MM. Volker et Ogata, a commencé ses travaux en vue de présenter des recommandations au Secrétaire général, lequel, par la suite, fera rapport à l'Assemblée. Or, il est peu probable que ces recommandations seront prêtes avant le 16 novembre date à laquelle il est prévu d'entamer l'examen du point 124 - et donc, a fortiori, à temps pour l'examen des points 106 et 107. Toutefois, le Secrétaire général pourrait, le cas échéant, présenter un rapport intérimaire.

29. M. AL-MAKTARI (Yémen), notant que le Secrétariat n'a pas relevé sa proposition d'avancer l'examen du point 145, se demande combien de milliers de Somaliens devront mourir avant que ce dernier prenne conscience de l'urgence de la situation.

30. En ce qui concerne la documentation, il souhaite savoir pourquoi elle est publiée avec autant de retard et constate que pour aucun des 19 points à l'ordre du jour de la Commission, l'on n'a publié la totalité des documents prévus.

31. M. BAUDOT (Contrôleur par intérim) indique que l'examen du point 145 est prévu pour la mi-octobre. Le Secrétariat a décidé d'accorder la priorité à l'élaboration de la documentation sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie afin que le Comité consultatif puisse en débattre le 19 octobre.

32. En ce qui concerne la documentation, le Secrétariat mettra tout en oeuvre pour faciliter les travaux de la Commission.

33. Le PRESIDENT indique que, pour ce qui est du point 17, les nominations seront étudiées au fur et à mesure de la publication des candidatures. La Commission peut d'ailleurs d'ores et déjà se faire une idée claire de la situation en ce qui concerne les sièges à pourvoir au Comité consultatif et au Comité des contributions.

34. S'agissant de la biennalisation du programme de travail de la Commission, décidée dans la résolution 46/220, il faut garder à l'esprit le fait que, pour diverses raisons, certains points, qui auraient dû être examinés les années impaires, devront, exceptionnellement, l'être à la présente session. Pour accélérer les travaux, il sera demandé aux autres commissions de communiquer au plus tôt les états des incidences sur le budget-programme des recommandations qu'elles souhaitent présenter à l'Assemblée. De même, le Bureau de la Commission demeurera vigilant pour ce qui est de la documentation.

35. En ce qui concerne le point 111, les négociations risquent d'être longues. Toutefois, compte tenu des souhaits formulés par diverses délégations, le débat sur ce point commencera au cours de la semaine du 2 novembre.

36. Enfin, il serait possible d'examiner le point 124 en même temps que les points 106 et 107 sans attendre que tous les documents pertinents soient publiés, quitte à revenir plus tard sur le seul point 124.

37. M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique) estime que l'on pourrait commencer l'étude du point 124 sans attendre les trois rapports dont a fait état le Contrôleur par intérim, qui ne portent pas sur des points aussi fondamentaux que le Fonds de réserve.

38. Par ailleurs, il serait fort utile que le Secrétaire de la Commission présente chaque jeudi le programme de travail pour la semaine suivante.

39. M. ACAKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission) dit qu'il était de son intention de procéder de la sorte afin que la Commission puisse contrôler l'état d'avancement de ses travaux.

40. Le PRESIDENT informe les membres de la Commission qu'il présentera sous peu un programme de travail révisé tenant compte des propositions des diverses délégations, notamment en ce qui concerne l'étude conjointe des points 106, 107 et 124, étant entendu qu'il sera possible de revenir ultérieurement sur le point 124.

41. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 50.